Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215601113-20260702-2026_07_06-DE

COMMUNE DE LIMERZEL
56220 LIMERZEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt-six, le 02 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2026

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LUCAS Eric, DEGRES Odile, BEGOT Jean François, PINEAU Catherine, GUIHO Jacques, GROLLEAU Emmanuel, MORICE Chantal, GUIBOURET Christine, LE BODO Sébastien, DANIEL Frédéric, LECLAIRE Pauline

Absent excusé : BON Marguerite, ALLAIN Fabrice

Pouvoir : Madame BON Marguerite donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations
Monsieur ALLAIN Fabrice donne pouvoir à Madame GAIN Sylvie pour toutes délibérations

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents 13
Nombre de Conseillers votants 15

Secrétaire de séance : PINEAU Catherine

2026-07-06- La Grée du Calvaire – régularisation d'emprise foncière

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de procéder à une régularisation foncière au lieu-dit « La Grée du Calvaire ».
Cette régularisation vise à mettre en concordance les limites de propriété avec l'occupation réelle des lieux et à clarifier la situation foncière de l'emprise de la voirie.
L'opération porte sur une emprise dont les limites définitives seront déterminées par document d'arpentage ou bornage si nécessaire.
Cette régularisation interviendra à titre gratuit.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;
Considérant la nécessité de régulariser la situation foncière de l'emprise concernée ;
Considérant que cette opération est réalisée à titre gratuit ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le principe de la régularisation foncière de l'emprise située au lieu-dit « La Grée du Calvaire » ;
- de constater que cette régularisation interviendra à titre gratuit ;
- de prendre en charge, le cas échéant, les frais de géomètre, d'acte et de publicité foncière nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents, actes administratifs ou notariés nécessaires à la mise en œuvre de cette régularisation foncière.

Pour extrait certifié conforme,
A Limerzel, le 03 juillet 2026
Le Maire,
Serge LUBERT

MAIRIE DE LIMERZEL 56 (Morbihan)